

# SCIERIE CÔTE



Site de Bletterans (39)



INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS  
RELATIF AUX MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS  
EXPLOITEES PAR LA SCIERIE COTE SITUEE A  
BLETTERANS (39)**

29 MARS 2024

REF : 21326341-1 / 1-984HV9I – V0

CE RAPPORT A ETE ELABORE AVEC LE CONCOURS DU  
SERVICE MAITRISE DES RISQUES DE BUREAU  
VERITAS

AGENCE DE DIJON – REGION GRAND EST  
6 RUE MARCEL DASSAULT - CS 76625  
21066 DIJON CEDEX





**BUREAU  
VERITAS**

Avançons en confiance

## ~ VALIDATION / HISTORIQUE DES MODIFICATIONS ~

### VALIDATION

| REDACTEUR       | FONCTION  | DATE       | SIGNATURE  |
|-----------------|---|------------|--|
| Florence COFFIN | Consultante HSE<br>06 71 11 90 00<br>florence.coffin@bureauveritas.com  | 29/03/2024 | FC   |
| VERIFICATEUR    | FONCTION  | DATE       | SIGNATURE  |
| Sébastien CÔTE  | Gérant<br>SCIERIE CÔTE<br>03 84 48 18 40 / 06 07 34 54 79<br><a href="mailto:scierie.cote@wanadoo.fr">scierie.cote@wanadoo.fr</a> | 29/03/2024 |   |
| APPROBATEUR     | FONCTION  | DATE       | SIGNATURE  |
| Sébastien CÔTE  | Gérant<br>SCIERIE CÔTE<br>03 84 48 18 40 / 06 07 34 54 79<br><a href="mailto:scierie.cote@wanadoo.fr">scierie.cote@wanadoo.fr</a> | 29/03/2024 |  |

### HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

| DATE       | VERSION | OBJET DE LA MODIFICATION                     |
|------------|---------|--|
| 29/03/2024 | V0      | Création du document en sa version finalisée |
|            |         |  |
|            |         |  |
|            |         |  |

## ~ SOMMAIRE GENERAL ~

CERFA 14734\*04

### ANNEXES OBLIGATOIRES

- |   |            |
|---|------------|
| • INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE             | ANNEXE N°1 |
| • PLAN DE SITUATION AU 1/25 000EME  | ANNEXE N°3 |
| • PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION   | ANNEXE N°4 |
| • PLAN DE MASSE DU SITE   | ANNEXE N°5 |
| • PLAN DES ABORDS DES INSTALLATIONS MODIFIEES AU 1/2000EME MINIMUM                    | ANNEXE N°6 |
| • CARTE DE LOCALISATION DES INSTALLATIONS MODIFIEES PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 | ANNEXE N°7 |

### ANNEXES VOLONTAIREMENT TRANSMISES

- |   |            |
|---|------------|
| • NOTICE DESCRIPTIVE ET DE PRESENTATION DES INSTALLATIONS MODIFIEES | ANNEXE N°0 |
|---|------------|



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## 1 Intitulé du projet

Modification des installations exploitées par la Scierie Côte : augmentation du volume de produit de traitement du bois susceptible d'être présent dans l'installation de traitement du bois - rubrique 2415 (les bains de traitement passant de 8 à 44 m<sup>3</sup>) et augmentation de la puissance maximale des machines concourant au travail mécanique du bois - rubrique 2410 (puissance passant de 90 à 319kW).

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### 2.2 Personne morale

Dénomination

SCIERIE CÔTE

Raison sociale

SCIERIE CÔTE

N° SIRET

4 5 3 2 6 7 9 6 5 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Société à Responsabilité Limitée

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

CÔTE

Prénom(s)

Sébastien

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)  |
|-----------------------------------|---|
| 1-b) ICPE                         | - Augmentation > en elle-même au seuil de l'enregistrement sous la rubrique 2415 (passage de 8m3 à 44m3, soit une augmentation > 1 000 L)<br>- Dépassement du seuil de l'enregistrement sous la rubrique 2410 (passage de 90kW à 319kW) |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SCIERIE CÔTE, située à Bletterans (39), est spécialisée dans la première et la deuxième transformation de bois résineux du Jura, et aussi dans le traitement des bois.

Le site est régi par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) n°383 du 12/05/1989. Le changement d'exploitant au profit de la société SCIERIE CÔTE a été acté par le récépissé n°90/2002 du 12/07/2002.

Le site a fait l'objet de visites de l'inspection des installations classées en date du 29/11/2016 et du 19/01/2023 ayant donné lieu à l'arrêté préfectoral n°AP-2023-20-DREAL du 29/03/2023 portant mise en demeure la SCIERIE CÔTE de régulariser la situation administrative des installations exploitées, en déposant auprès de l'autorité compétente, une demande d'examen au cas par cas déclenchée par l'augmentation du volume de produit de traitement du bois susceptible d'être présent dans l'installation de traitement du bois - rubrique 2415 (les bains de traitement passant de 8 à 44 m3) et l'augmentation de la puissance maximale des machines concourant au travail mécanique du bois - rubrique 2410 (puissance passant de 90 à 319kW).

Pas de travaux de démolition prévus en lien avec les installations déjà modifiées.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les installations ont été modifiées afin de répondre à l'attente des clients de la Scierie Côte (Nature des commandes de bois).

---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les modifications (nommées "installations modifiées") ne sont pas concernées par des travaux de construction ou de terrassement.

#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Se reporter à l'annexe 0 du dossier pour plus de précisions.

---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site était classé à Autorisation selon l'arrêté préfectoral n°383 du 12 mai 1989, selon la nomenclature en vigueur à l'époque.

Nota: le site est passé sous le régime de l'enregistrement en vertu de décrets modificatifs de la nomenclature des ICPE. Toutefois l'exploitant, suite à son changement de régime, a fait la demande auprès de l'administration que ses installations ne soient pas gérées via les règles de la procédure de l'enregistrement. Les arrêtés préfectoraux pris sous le régime de l'autorisation restent de fait applicables. Les AMPG à enregistrement s'appliquent aux installations sous réserve de l'AP. La procédure de modification est alors celle qui s'applique aux autorisations environnementales.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet  | Valeurs   |
|---|---|
| - Rubrique 2415 : Volume de produit de traitement du bois mis en oeuvre (Situation 1989 : 8m3)                  | Total incluant le projet : 44m3<br>(2 cuves x 22m3) |
| - Rubrique 2410 : Puissance maximum de l'ensemble des machines fixes de travail du bois (Situation 1989 : 90kW) | Projet : +229kW - Total incluant le projet : 319kW  |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ' " E Lat. :   °   ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  ' " Lat. :  °  ' "

Point de d'arrivée : Long. :  °  ' " Lat. :  °  ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Bletterans en version approuvée le 05/01/2023.  
Les installations modifiées ne font pas l'objet d'un permis de construire.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le site était classé à Autorisation selon l'arrêté préfectoral n°383 du 12 mai 1989.  
Se reporter à l'annexe 0 du dossier pour plus de précisions.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne se situent pas dans une ZNIEFF.<br>A titre informatif, ZNIEFF les plus proches (> 1,7km du site) :<br>ZNIEFF de type I, n°430030049 "ZONES HUMIDES DE DESNES ET VINCENT" - Nord-Est du site ; ZNIEFF de type I, n°430007713 "ETANG DU GRAND VIROLOT" - Nord-Ouest du site ; ZNIEFF de type II, n°430002212 "BOIS ET ETANGS DE LA BRESSE" - Nord-Ouest du site |
| En zone de montagne ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Bletterans se situe en zone montagne selon la liste des communes classées en zones défavorisées au 1er janvier 2017 (source <a href="https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/communes-de-montagne-30383014/">https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/communes-de-montagne-30383014/</a> )  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne se situent pas dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope.  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne se situent pas sur le territoire d'une commune littorale.   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne se situent pas dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.  |



| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le département du Jura est couvert par un plan de prévention du bruit dans l'environnement relevant de l'État (4ème échéance en consultation du 26/02 au 26/04/2024).<br>Les installations modifiées se situent sur un site existant et déjà aménagé. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne se situent pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable.  |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne se situent pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.<br>Les installations modifiées se situent sur un site existant et déjà aménagé.   |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Bletterans est couverte par le PPRi de la Seille.<br>Le bâtiment abritant les installations modifiées se situe en dehors des zones couvertes par le PPRi de la Seille.  |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPRi de la Seille approuvé le 10/06/2011.   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne se situent pas dans un site ou sur des sols pollués.   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne se situent pas dans une zone de répartition des eaux.  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne se situent pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.  |
| Dans un site inscrit ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne se situent pas dans un site inscrit.   |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?  |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne se situent pas dans ou à proximité d'un site Natura 2000 (dans un rayon de 500m autour du site).<br>A titre informatif, Zones Natura 2000 les plus proches :<br>Bresse Jurassienne - FR4301306/Habitat (ZSC, SIC, PSIC) & FR4312008/Oiseaux (ZPS) à 2,4km au Nord-Ouest et 4km au Sud-Ouest du site ; Prairies alluviales et milieux associés de Saône et Loire - FR2612006/Oiseaux (ZPS) à 5,8km au Sud-Ouest du site. |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne se situent pas dans un site classé.   |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |  | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Prélèvement d'eau du milieu naturel selon besoin de réapprovisionnement des bains de traitement du bois (environ 28m3 par an selon la situation existante - pas d'historique de prélèvement connu selon la situation jusqu'en 1995 pour la cuve de 8m3).<br>=> Incidence faible / limitée. |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de drainages ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines par les installations modifiées.<br>=> Pas d'incidence attendue.  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Modifications non concernées.  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Modifications non concernées.  |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |  |

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Pas de modification des conditions de collecte et de traitement des effluents aqueux du site ; Pas de consommation en eau potable par les installations modifiées.<br>Prélèvement d'eau du milieu naturel selon besoin de réapprovisionnement des bains (environ 28m3 par an selon la situation existante - pas d'historique de prélèvement connu selon la situation jusqu'en 1995 pour la cuve de 8m3). => Incidence faible / limitée. |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées se situent sur un site existant, déjà aménagé et réglementé au titre des ICPE.<br>=> Pas d'incidence attendue.  |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Pour rappel, les zones Natura 2000 les plus proches se situent à 2,4km au Nord-Ouest et 4km au Sud-Ouest du site :<br>FR4301306 - Bresse Jurassienne - Habitat (ZSC, SIC, PSIC)<br>FR4312008 - Bresse Jurassienne - Oiseaux (ZPS)<br>=> Aucune incidence identifiée et envisagée sur Natura 2000.   |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées se situent sur un site existant, déjà aménagé et réglementé au titre des ICPE.<br>=> Pas d'incidence attendue.  |
| <b>Risques</b>          | Est-il concerné par des risques technologiques ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne sont pas concernées par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et ne se situent pas dans un périmètre d'isolement associé à des zones de dangers.<br>=> Le risque lié aux établissements industriels voisins ne sera pas retenu ; Pas d'incidence attendue.   |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Bletterans est couverte par le PPRi de la Seille (approuvé le 10/06/2011).<br>Le bâtiment abritant les installations modifiées se situe en dehors des zones couvertes par le PPRi de la Seille. Le reste du site est situé en Zone Verte, dite de Précaution.<br>=> Pas d'incidence attendue.   |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées n'engendrent pas de risques sanitaires.<br>=> Pas d'incidence attendue.   |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne sont pas concernées par des risques sanitaires.  |

| Incidences potentielles             |  | Oui                                   | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nuisances                           | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées n'engendrent pas de modification des conditions d'accès au site et du flux journalier de poids lourds.<br>=> Pas d'incidence attendue.                        |
|                                     | Est-il source de bruit ?                       | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Les installations modifiées (machines de travail du bois) sont situées à l'intérieur du bâtiment de production (sauf 2 scies).<br>=> Incidence faible / limitée.                          |
|                                     | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Les installations modifiées (machines de travail du bois) se situent sur un site existant, déjà aménagé et réglementé au titre des ICPE.  |
|                                     | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées n'engendrent pas de nuisances olfactives particulières.<br>=> Pas d'incidence attendue.   |
|                                     | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne sont pas concernées par des nuisances olfactives.  |
|                                     | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Les installations modifiées (machines de travail du bois) sont situées à l'intérieur du bâtiment de production (sauf 2 scies).<br>=> Incidence faible / limitée.                          |
|                                     | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Les installations modifiées (machines de travail du bois) se situent sur un site existant, déjà aménagé et réglementé au titre des ICPE.  |
|                                     | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées n'engendrent pas d'émissions lumineuses supplémentaires par rapport à la situation existante.<br>=> Pas d'incidence attendue.                                 |
|                                     | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne sont pas concernées par des émissions lumineuses.  |
|                                     | Émissions                                      | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>   |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? |  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Les installations modifiées engendrent des déchets de boues issues de la filtration des cuves de traitement du bois.  |
| Si oui, dans quel milieu ?          |  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Les déchets de boues issues de la filtration des cuves de traitement du bois sont repris par une société spécialisée (vidange décennale).<br>=> Incidence Négligeable / Non significative |



| Incidences potentielles            |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées n'engendrent pas d'effluents.<br>=> Pas d'incidence attendue.  |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Absence de modification de la gestion opérationnelle et administrative des déchets du site par rapport à la situation existante. Les déchets de boues issues de la filtration des cuves de traitement du bois (1 fois tous les 10 ans), et les déchets de bois (hebdomadaire) sont repris par des sociétés spécialisées.<br>=> Incidence Négligeable / Non significative |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées ne font pas l'objet d'un permis de construire.<br>=> Pas d'incidence attendue.   |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les installations modifiées n'engendrent pas de modifications sur les activités humaines. Elles sont situées sur un site existant, déjà aménagé et réglementé au titre des ICPE.<br>=> Pas d'incidence attendue.   |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'a pas été identifié d'incidence des installations modifiées susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

/

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

/

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Un tableau présente de manière synthétique l'analyse des incidences des installations modifiées, ainsi que l'activité du site incluant ces modifications en phase d'exploitation, sur l'environnement et précise les mesures envisagées par l'exploitant. Ce tableau est présenté en annexe n°0.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

/

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |                                     |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.  | <input type="checkbox"/>            |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.  | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                                     |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1     | Annexe n°0 relative à la présentation et description des installations modifiées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/>            |
| 3     |  | <input type="checkbox"/>            |
| 4     |  | <input type="checkbox"/>            |
| 5     |  | <input type="checkbox"/>            |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

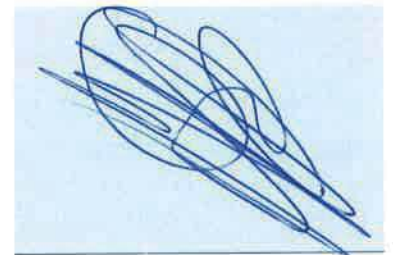
Nom CÔTE

Prénom Sébastien

Qualité du signataire Gérant

À Bletterans

Fait le 29/03/2024



Signature du (des) demandeur(s)